

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance Extraordinaire du 26/08/2021

Sous la Présidence de Mme Émilie VILLAIN-FELTZ, Maire.

Etaient présents :

Véronique CYRON	Christophe HAMMES proc Emilie VILLAIN-FELTZ	Anne WOLF
Denis COLIN	Rachel LÉLLIG	Laurent GRETSCH
Frédéric BRESLE	Christophe OBIEGALA	Julie COLIN
Stéphane NONNENMACHER proc Laurent GRETSCH	Virginie BIENKOWSKI proc Emilie VILLAIN-FELTZ	Patrick GUTIERES proc Laurence HUME
Laurence HUME	Claudine RAMPONI	

Absent avec procuration : 4

Absent sans procuration : 0

Absent excusé : 4

Absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : Julie COLIN

Convocation distribuée le : 23 août 2021

**Département de la Moselle****Arrondissement de
Thionville - Est****Conseillers élus
15****Conseillers en fonction
15****Conseillers présents
11**

N° 2021 08 26 – D01

Objet : Location d'éléments modulaires pour l'accueil périscolaire

Comme évoqué en divers lors du précédent conseil municipal, Mme la Maire vous informait qu'il fallait prévoir la location d'éléments modulaires pour l'accueil périscolaire pendant la durée des travaux de la salle polyvalente.

Véronique CYRON, adjointe au scolaire, a donc pris l'attache des fournisseurs suivants pour la location d'éléments modulaires pour une durée initiale d'un an.

Le délai de livraison étant d'au moins 8 semaines, il convient de faire un choix pour que les éléments modulaires soient mis en place pour les vacances scolaires de la Toussaint.

Devis de l'entreprise JAMART pour un montant de : +/- 53 972,50 € HT (en fonction des options retenues)

Devis de l'entreprise ALGECO pour un montant de : +/- 53 207,16 € HT (en fonction des options retenues)

Devis de l'entreprise PORTAKABIN pour un montant de : +/- 54 154,80 € HT (en fonction des options retenues)

OPTIONS :

Clim réversible

Alarme type 4

Rampe PMR

Extincteurs

Jupe de protection

Blocs sorties secours

Palier

Protection des biens loués

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise JAMART d'un montant de 53972,50 HT et d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents s'y afférents.